

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Isabelle LAMBERT, Jean ROMEAS, Marie-Louise CORTIAL, François BRUN, Thibaut DEVIDAL

Etaient Excusés : François BRUN, Christian TORNATO, Hervé HOSTEIN, Marie-Odile FAURE.

Secrétaire de Séance : Marie-Louise CORTIAL

Extension AEP Autinac

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des propriétaires de la maison d'Autinac qui ont un problème de potabilité avec leur eau de source qui alimente leur résidence et ceci depuis plusieurs années. Comme le réseau d'eau publique alimente le village d'Arsac qui se situe à 600 m le maire demande l'accord à son conseil de prévoir cette extension jusqu'à la limite de la propriété. Il indique que cette opération pourrait prétendre au soutien financier du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Le conseil donne son accord pour réaliser ces travaux à condition :

- D'avoir l'accord de la subvention ;
- Que le demandeur s'engage à créer la tranchée jusqu'à leur maison à savoir 300 m environ.

Dossier CG2D

Le maire demande l'accord à son conseil de prévoir la réfection d'un bâtiment communal comprenant le changement des ouvertures, la réfection de l'intérieur, et le crépi extérieur. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 23 000 € HT Il indique que cette opération pourrait prétendre au soutien financier du CG2D.

De plus, dans le cadre du CG2D si la commune sollicite une structure d'insertion, il existe un bonus.

Le conseil donne son accord pour faire appel à une structure d'insertion pour une centaine d'heures.

Adhésion à l'O.T.I.

Lecture du courrier de l'Office de Tourisme Intercommunal comprenant :

- Renouvellement de l'adhésion 2015 : 60 €
- Parution sur leur site internet : 65 €

Le conseil donne son accord.

Renouvellement convention fourrière 2015 entre la commune et la SPA

Lecture du courrier de la SPA concernant le renouvellement de la convention entre la commune et la SPA pour le service fourrière départementale. La participation forfaitaire et annuelle des communes aux frais de fonctionnement de la Fourrière SPA est fixée pour 2015 à 0.65 € par habitant. Pour Chaudeyrolles le montant de la cotisation s'élève à 66.30 €. Le conseil donne son accord.

Courrier du Centre de Gestion. Convention Assistance Retraites 2015-2017

Lecture du courrier du centre de gestion concernant la convention assistance retraite 2015-2017. Par délibération du 12 juillet 2007, le centre de gestion de la Haute-Loire a créé un service assistance retraite, destiné à remplir à la place des collectivités les dossiers des demandes de retraite.

Si la commune le sollicite une participation financière sera demandée.

Le conseil donne son accord.

La séance est levée à 22 heures 00.

Le Maire,
M. J. DEVIDAL

